Retour Volontaire de familles avec enfants: GUIDE POUR ACCOMPAGNATEURS

FR

Table des matières

Pourquoi cette brochure? 3

Aspects psychosociaux du retour
avec enfants – quelques règles de base 4

- Il est important que les enfants sachent la vérité 5
- Les parents fournissent les renseignements aux enfants 5
- L'attitude des parents exerce une influence considérable sur les enfants 6
- Les (jeunes) enfants n'ont aucune influence dans le processus décisionnel 6
- N'entamez pas de conversations (difficiles) en présence de (jeunes) enfants 7
- Possibilité de terminer l'année scolaire ou la formation 7
- L'importance de pouvoir se dire au revoir 8
- Les enfants peuvent maintenir le lien avec la Belgique 8

Aspects pratiques du retour avec enfants – liste de contrôle 9
Sources 14
Note 15

Cette brochure est destinée aux conseillers en retour et aux accompagnateurs de familles avec mineurs qui ont choisi le retour volontaire vers leur pays d'origine.
Elle peut être également de soutien pour chaque personne entretenant des contacts avec la famille : assistants sociaux, corps enseignant, volontaires,…

Pourquoi cette brochure?

Les conseillers et autres accompagnateurs constatent que de nombreux adultes en retour ne mentionnent pas explicitement la situation de leurs enfants lors des entretiens de conseil concernant le retour.
Cependant, ce retour entraîne des sérieuses conséquences pratiques et émotionnelles.
Dès lors, cette brochure se veut d'attirer votre attention pour le bien-être des enfants en retour.
En tant qu'accompagnateur, vous pouvez aborder le thème des enfants lors des entrevues avec les parents. Parler au sujet des enfants peut engendrer des questions supplémentaires auprès des parents.
Dans de nombreuses occurrences, le programme Retour Volontaire prévoit du soutien dans le pays d'origine.
Lors de l'élaboration de ce soutien, l'accent est souvent mis sur le projet d'avenir du chef de famille.
Il est également important de tenir compte des besoins spécifiques des enfants.
Evidemment, nous n'avons pas l'intention d'assumer le rôle des parents, mais lors de votre tâche en tant qu'accompagnateur, vous avez l'occasion de donner quelques tuyaux en vue de la préparation des enfants en retour volontaire.

Il existe également ***une brochure séparée pour les parents.***
Elle contient des recommandations qui peuvent aider les parents en vue de l'aspect émotionnel ainsi qu'une liste de contrôle au sujet des aspects pratiques.
En tant qu'accompagnateur, vous pouvez parcourir cette brochure avec les parents.

Aspects psychosociaux du retour avec enfants: quelques règles de base

Ci-après, vous trouverez quelques règles de base qui peuvent servir de point de repère lors des contacts avec familles en retour.
En outre, nous vous procurons quelques tuyaux pratiques lors des entretiens avec les parents.

Evidemment, il existe plusieurs recettes en vue des préparatifs pour le retour.
En fonction de la situation de la famille, il faudra du travail sur mesure. L'approche dépend par exemple de l'âge et ce que l'enfant peut supporter et ce qu'il a déjà vécu.

D'autres aspects peuvent également jouer un rôle.

Les préparatifs se dérouleront différemment si les enfants ont encore des souvenirs du pays d'origine. Le sentiment des parents au sujet du retour aura également une influence. Réfléchissez en outre que de pareilles situations ayant un impact considérable tels que la migration ne peuvent pas être entièrement prévues ou corrigées.

S'il s'avère que les enfants ont des besoins (psychologiques), votre tâche en tant qu'accompagnateur consistera à prendre contact avec les services spécialisés, tels que SOLENTRA (www.solentra.be) ou un Centre Public de Santé Mentale.

1. Il est important que les enfants sachent la vérité

Il est toujours mieux que les enfants sachent d'avance à quoi s'attendre, même si le retour n'est pas leur souhait personnel. Si les enfants ne souhaitent pas retourner, ils peuvent être fâchés ou tristes. Toutefois, ce sont des émotions normales, 'maniables'. L'ignorance rehausse la probabilité de problèmes émotionnels lors du retour vers le pays d'origine et peut même être ressenti comme traumatisant.
Retenir des renseignements afin d'épargner du chagrin aux enfants est donc fortement déconseillé. Les enfants peuvent manier leur chagrin plutôt d'avoir le sentiment d'avoir été menti.

Il est donc toujours mieux que les enfants soient informés le jour précédent du retour au lieu de passer cette information entièrement sous silence.

Il est également important que les enfants connaissent les étapes suivantes.
Que se passera-t'il suite à leur arrivée ? Quelles personnes rencontreront-ils? Où est-ce que nous dormirons ? Qui habitera dans notre chambre, dans notre maison en Belgique? Qu'est-ce que nous mangerons ? Des réponses concrètes aideront les enfants à mieux manier la situation.

Si les enfants ignorent à quoi s'attendre, ils peuvent fantasmer des scénarios négatifs.

2. Les parents fournissent les renseignements aux enfants

Il va de soi que ce seront toujours les parents qui informeront les enfants, ce n'est donc pas la tâche de l'accompagnateur. Reconnaissez toujours les parents dans leur autorité parentale. En tant qu'accompagnateur, vous pouvez toujours demander aux parents si les enfants sont déjà au courant de leur retour vers leur pays d'origine. Demandez-leurs quelle était la réaction de leurs enfants, comment ils assument cette nouvelle.

Parfois, les parents indiquent qu'ils n'ont pas l'intention d'informer leurs enfants concernant le retour imminent. D'autres parents disent qu'ils présenteront le retour à leurs enfants comme un séjour temporaire (p.ex. des vacances). Dans une situation

pareille, votre rôle en tant qu'accompagnateur consiste à entamer un dialogue avec les parents, dans l'intérêt des enfants. Essayez de les convaincre de raconter la vérité, en utilisant les arguments susmentionnés.
Lorsque vous connaissez les enfants personnellement, ayant été informés par leurs parents au sujet du retour, vous pouvez aborder ce thème en tant qu'accompagnateur. Ainsi, vous pouvez parler des retrouvailles avec leurs grands-parents, leurs amis, leurs écoles, etc.

Ces conversations peuvent éventuellement engendrer des questions ou problèmes supplémentaires, permettant de procurer du soutien à la famille.

3. L'attitude des parents exerce une influence considérable sur les enfants

Certainement en cas de jeunes enfants qui observeront leurs parents afin de voir comment ils réagissent sur certaines choses et situations, et ils adopteront leurs réactions. Quoi qu'il en soit, la façon dont les parents réagissent en vue du retour, aura un impact considérable sur les enfants. Il vaut mieux pour les enfants que leurs parents parlent dans la mesure du possible de manière positive ou neutre concernant le retour. C'est également un élément déterminant à mentionner aux parents.

4. Les (jeunes) enfants n'ont aucune influence dans le processus décisionnel

Les (jeunes) enfants peuvent à peine ou même pas juger les conséquences d'un choix. Dès lors, il faut éviter de donner aux enfants l'impression qu'ils peuvent ou doivent prendre une décision concernant le retour. Cela constituerait une (trop) grande pression sur leurs épaules. En cas d'une réintégration dans le pays d'origine, cela pourrait même provoquer des sentiments de culpabilité auprès des enfants.
Pour les jeunes adultes, la situation est différente. Dans de nombreux cas, il est même préférable qu'ils puissent donner leur avis concernant la décision du retour, sans toutefois rejeter la décision finale ou entière sur les jeunes adultes.
L'accompagnateur décidera en concertation avec les parents en quelle mesure les enfants/les jeunes adultes auront leur mot à dire.

5. N'entamez pas de conversations (difficiles) en présence de (jeunes) enfants.

Essayez dans la mesure du possible d'entamer des conversations avec les parents quand les (jeunes) enfants ne sont pas présents. Faites en sorte qu'ils aient une aire individuelle avec quelques jouets. Laissez les parents rester à tour de rôle auprès de leurs enfants pendant que vous avez un entretien avec le partenaire. Ne demandez pas aux enfants de servir d'interprète. Une pareille responsabilité ne peut être imposée à un enfant. En outre, les éventuelles réactions émotionnelles des parents peuvent engendrer s des angoisses supplémentaires, certainement en cas de jeunes enfants.

L'attribution éventuelle de soutien de réintégration (ainsi que le montant de cette allocation) dépend de critères objectifs. Néanmoins, certains parents essaient d'aggraver leur propre situation ou la situation dans leur pays d'origine. Ceci constitue également un argument de ne pas impliquer les enfants dans les entretiens, puisque cela peut rendre les enfants encore (plus) anxieux.

Si la décision concernant le retour est prise, les enfants plus âgés peuvent participer aux conversations.
Ainsi, ils auront l'occasion de poser des questions. Délibérez avec les parents s'ils estiment que cela est souhaitable et essayez d'établir personnellement une évaluation selon l'âge de développement de l'enfant.

6. Possibilité de terminer l'année scolaire ou la formation

S'il y a des enfants en âge scolaire, il est parfois possible de remettre la date du départ jusqu'à ce que les enfants aient achevés leurs année scolaire ou leur formation. En tant qu'accompagnateur, vous pouvez examiner cette possibilité et établir si cela constitue des avantages ou des inconvénients, tant pour les parents que pour les enfants.

7. L'importance de pouvoir se dire au revoir

Il est important que les enfants puissent prendre congé de leur vie, de leur école, de leurs amis et de leurs connaissances en Belgique. Dès lors, il faut absolument notifier les parents à ce sujet et prévoir le temps et l'occasion nécessaires, même si on dispose de peu de temps.
Les parents ne doivent pas toujours organiser un tel moment d'adieu. Vous pouvez les renvoyer auprès de personnes dans leur entourage ou appartenant à l'entourage des enfants (p.ex. les intermédiaires rattachés à l'école, des volontaires,…).

8. Les enfants peuvent maintenir le lien avec la Belgique

Des enquêtes ont établi que les relations durables avec le pays de départ sont souvent inadéquates en cas de migration. Cela est le cas tant quand des personnes émigrent vers la Belgique, ainsi lorsqu'ils quittent la Belgique vers leur pays d'origine. Il est important de maintenir cette liaison. Cela peut se faire au moyen d'affaires matérielles tels que des photos, des dessins, des objets, mais aussi de faire en sorte que les contacts par le biais du téléphone, de courriel, de réseaux sociaux, etc. soient sauvegardés lors du départ de la Belgique.

En vue du bien-être de vos enfants, il n'est donc pas nécessaire et même pas souhaitable de rompre brusquement tous les contacts avec la vie en Belgique. Il se peut que vos enfants éprouvent du chagrin lorsqu'ils ont des contacts avec leurs amis qui sont restés en Belgique. Des recherches scientifiques en matière de deuil auprès d'enfants ont toutefois prouvé que la plupart d'entre eux reprennent uniquement leurs contacts s'ils sont à même d'assimiler les émotions qui en résultent. Les enfants indiquent souvent s'ils sont prêts ou non pour une telle initiative. Le plus important est d'écouter attentivement les paroles des enfants et les nombreuses façons (dans des situations de jeu, des dessins, la conduite non-verbale telle que la colère, des enfants énurétiques,…).

Lisez également la brochure réservée aux parents. Elle contient une liste de contrôle avec des aspects pratiques concernant le retour. Vous y retrouverez également quelques tuyaux pratiques qui peuvent aider les parents lors des aspects émotionnels en vue du retour avec leurs enfants. Ces tuyaux sont issus sur les sagacités susmentionnées.

Aspects pratiques du retour avec enfants Liste de contrôle

Sur base des contacts avec l'OIM et Caritas International avec des familles en retour ainsi que des missions d'observation sur place, il s'avère que des problèmes pratiques peuvent parfois survenir dans le pays d'origine qui auraient pu être évités moyennant des meilleurs préparatifs en Belgique. C'est pourquoi vous trouverez ci-après une liste de contrôle. Parcourez cette liste avec les parents. Ainsi, vous leur aiderez à négliger aucun détail et de déjà régler et arranger quelques aspects pratiques en Belgique.
Si la famille a le droit de recevoir le soutien en vue de la réintégration, il est important que les besoins spécifiques éventuels des enfants soient mentionnés lors de l'entretien avec le conseiller.
La famille peut utiliser (une partie de) le soutien en vue de la réintégration à cet effet.

Si la famille ne peut exercer aucun droit en vue du soutien de réintégration, mais lorsque les entrevues avec les parents démontrent que les enfants se trouvent en état vulnérable (p. ex. parce qu'ils n'ont aucune affinité avec le pays d'origine, ne parlent pas la langue, éprouvent de sérieux problèmes médicaux,…), l'accompagnateur peut envisager d' envoyer une demande motivée à FEDASIL afin de jouir une mesure d'exception en vue d'obtenir un soutien minimal.

Quelques questions importantes que vous pouvez poser aux parents:

1. Les enfants parlent-ils (encore) la langue du pays d'origine ? Parlent-ils (ou – en cas d'enfants plus âgés – écrivent-ils) la langue utilisée dans l'enseignement du pays d'origine ?

De nombreuses personnes en retour font partie d'une minorité ethnique ou parlent une autre langue que la langue nationale officielle et la langue utilisée dans l'enseignement. Souvent, les parents s'entretiennent avec leurs enfants dans la langue maternelle, qui n'est pas la langue nationale officielle. Il faudra probablement prévoir une formation supplémentaire dans le pays d'origine afin de permettre aux enfants de renouer avec

l'enseignement. Sinon, les enfants peuvent suivre des cours de langue supplémentaires avant leur départ de la Belgique.
Vous pouvez préalablement examiner les possibilités de concert avec la famille.
La famille peut éventuellement utiliser une partie du soutien en vue de la réintégration à cet effet.

2. Est-ce que les enfant ont été à l'école dans leur pays d'origine ?

Les parents ont-ils encore des documents faisant preuve ?
Ces documents peuvent peut-être faciliter une nouvelle inscription.

3. Est-ce que les enfants ont suivi l'école en Belgique?

Si les enfants sont encore en âge scolaire, il est possible dans certains cas de remettre la date de retour, afin de permettre aux enfants d'achever l'année scolaire ou leur formation. Collectionnez en tout cas les documents nécessaires, tels que les carnets scolaires, les certificats et les attestations scolaires avant votre départ. Renseignez-vous ce qu'il faut emmener au pays d'origine: apostille, traduction (authentifiée), etcétera.
Si besoin, faites traduire les documents nécessaires vers la langue nationale officielle en Belgique. Dans certains cas, les frais de traduction peuvent être remboursés par l'OIM. Des traductions du néerlandais ne sont pas faciles à obtenir au pays d'origine et sont souvent particulièrement onéreuses.
Il est également utile d'emmener les coordonnées de l'école en Belgique au pays d'origine. Si besoin, la famille pourra ainsi réclamer a posteriori des documents supplémentaires.
Il n'existent pas de listes par pays comprenant tous les document nécessaires en vue d'une réintégration facile. Vous pouvez obtenir ces renseignement auprès de l'OIM ou de Caritas International.

4. Les enfants ont-ils des passe-temps en Belgique? Peut-être ils suivent des leçons de musique ou ils jouent dans une équipe de football... ?

Ces activités exercées lors de leurs loisirs peuvent-elles éventuellement être poursuivies au pays d'origine? De quoi ont-ils besoin ? Peut-être, les enfants peuvent-ils poursuivre des passe-temps exercés antérieurement au pays d'origine ? De quoi ont-ils éventuellement besoin ? Est-il possible de se mettre en contact à partir de la Belgique?

5. Est-ce que les enfants ont des problèmes médicaux qui devront être suivis de près dans leur pays d'origine?

Existe-t'il des attestations médicales ? Il est plus facile de laisser traduire ces documents en Belgique vers la langue du pays d'origine. Dans certains cas, les coûts peuvent être remboursés par l'OIM. En cas de sérieux problèmes médicaux, la famille pourra éventuellement bénéficier d'un soutien de réintégration supplémentaire.
Il est également utile d'emmener le livret de 'Kind & Gezin' (Enfants & Familles), d'éventuelles attestations de vaccination et autres documents médicaux. Faites une évaluation préalable afin de déterminer quels documents devront être traduits et laissez-les traduire en Belgique.

6. Pièces d'identité

Il va de soi que la famille collectionne toutes les pièces d'identité des enfants: acte de naissance, carte d'identité, passeports…
Prenez également des copies d'éventuels laissez-passer (ce sont également des pièces d'identité, et l'exemplaire original est souvent retenu par les autorités du pays d'origine).

7. Liste de coordonnées des amis et des connaissances en Belgique, éventuellement des photos et autre sou venirs matériels

Tuyau: demandez de plus amples renseignements auprès de l'OIM et/ou de Caritas International

Est-ce que la famille a des questions concernant les possibilités d'enseignement pour les enfants, la possibilité d'exercer certains passe-temps, l'infrastructure médicale dans le pays d'origine, etc. La famille peut déjà se renseigner en Belgique au sujet de tels renseignements ainsi que toutes autres informations par le biais de l'OIM et de Caritas International.

Caritas International

Liefdadigheidstraat 43
1210 Bruxelles
Tél. 02 229 35 86
E-mail reintegration@caritasint.be

IOM

Rue Montoyer
1000 Bruxelles
Tél. 02 287 70 00
E-mail iombrussels@iom.int

Liste de contrôle

☐ CONNAISSANCE DES LANGUES
- orale
- écrit

☐ ECOLE
- dans le pays d'origine
- en Belgique: attestations et diplômes

☐ PASSE-TEMPS
- éventail de choix dans votre pays

☐ SANTÉ
- attestations médicales + traduction
- livret 'Kind en Gezin' (Enfants et Familles)
- attestations de vaccinations
- autres documents médicaux importants tels que les résultats d'examens

☐ IDENTITÉ
- certificat de naissance
- carte d'identité
- passeport
- copie du laissez passer

☐ LISTE DE COORDONNÉES DES AMIS ET DES CONNAISSANCES en Belgique, éventuellement des photos et autres souvenirs matériaux

Sources

Il existe peu de recherches concernant les aspects psychosociaux au sujet de la migration et de la ré-migration chez les enfants.
Dès lors, il existe peu de publications spécifiques à ce sujet.

De nombreux tuyaux mentionnés dans cette brochure proviennent de l'expérience pratique acquise lors de l'accompagnement de familles qui ont séjourné dans l'initiative d'accueil 'De Tussenverdieping' de la Ville de Gand. Le professeur Ilse Derluyn ainsi que la doctorante Ine Lietaert de l'Université de Gand (unité d'enseignement et de recherche Travail Socioéducatif) ont fourni les informations scientifiques de base. D'autres renseignements utiles ont été retrouvés dans plusieurs publications et sur les sites Internet concernant le deuil auprès des enfants. En outre, le contenu de cette brochure fut réalisé grâce aux contacts avec les collaborateurs de plusieurs organisations travaillant avec le groupe-cible Retour Volontaire, en tout premier lieu avec les conseillers en retour Jo Cools et Nils Baetens de FEDASIL et Thomas Goedgezelschap de Caritas International.

Nous avons également eu des concertations avec l'OIM ainsi qu'avec l'équipe de FEDASIL qui prépare un projet plus élaboré. 'Kinderen en terugkeerbegeleiding' [Les enfants et le conseil en retour] (Els Alkemade, Jozefien Didden, Joris Kennis en Stijn Kwanten). Franc Rottiers (CAW Antwerpen), Alex Van Hecke (Kinderrechtencommissariaat), Veerle Evenepoel (Medimmigrant) en Magali Frankl (Vluchtelingenwerk) ont ajouté des contributions quant au contenu de cette version.

Note

Rédaction	Katrien Van Gelder
Concept	Katrien Van Gelder & Jo Cools
Photos	Dienst Asiel- en Vluchtelingenbeleid Stad Gent Service des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés de la Ville de Gand,
Mise en pages et imprimerie	Stad Gent
Date de publication	Juillet 2016
Avec la coopération de	Fedasil, Caritas International et IOM

Dans la même série, nous avons également publié une brochure:

GUIDE POUR PARENTS

Vous pouvez commander les deux brochures auprès du Service des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés de la Ville de Gand,
Tél. 09 267 85 00 - asiel.vluchtelingenbeleid@stad.gent

Vous pouvez également télécharger les brochures par le biais du site Internet
https://stad.gent/samenleven-welzijn-gezondheid/diverse-stad/asiel-en-vluchtelingen/dienst-asiel-en-vluchtelingenbeleid/project-vrijwillige-terugkeer

AVEC LE SOUTIEN DE

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

00621

V.u.: Paul Teerlinck - stadssecretaris - stadhuis, Botermarkt 1, 9000 Gent- 2016